

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RECLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 12 Février

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 février

La Chambre a tranché la fameuse question de savoir lequel serait examiné le premier des deux projets relatifs : l'un au scrutin d'arrondissement, l'autre à la révision.

Le scrutin d'arrondissement passera le premier, mais la révision viendra aussitôt après.

Voici le résumé de la séance :

M. Thomson dépose le rapport de la commission à laquelle avait été renvoyé le projet gouvernemental tendant au rétablissement du scrutin d'arrondissement.

M. Thomson donne lecture de ce document et termine en demandant que la discussion de ce projet vienne la première et soit fixée à lundi.

M. Tony Révillon, à son tour, lit le rapport de la commission de révision.

M. Simyan, député de l'extrême-gauche, combat la priorité, demandée par M. Thomson, en faveur du rétablissement du vote uninominal.

Il y a longtemps, dit-il, que la question de révision a été posée devant la Chambre ; il serait injuste de la faire pâtir du retard qu'on a mis à répondre à ceux qui l'avaient soulevée.

Quelle si grande hâte avez-vous donc de faire voter le scrutin uninominal ?

Est-ce que par hasard vous seriez partisans de la dissolution de la Chambre ? Si cela est, dites-le. Pour ma part, je n'y répugne pas et je crois que, depuis longtemps, nous aurions dû nous représenter devant nos électeurs. (Applaudissements à droite. — Interruptions à gauche.)

Ce que l'on veut, c'est se débarrasser du cabinet ; mais, auparavant, on veut obtenir de lui le scrutin d'arrondissement. (Bruit.)

On sait parfaitement, du côté de la Chambre auquel je fais allusion, qu'on a besoin des voix des amis du cabinet pour obtenir le scrutin uninominal, et l'on espère ensuite attendre le cabinet au coin de la révision et le renverser. (Mouvements divers.)

Nous ne saurions nous prêter à un tel projet. Voter aujourd'hui le scrutin d'arrondissement, ce serait retarder indéfiniment la révision. Nous n'avons pas le droit de faire faillite à nos engagements. (Applaudissements sur divers bancs à gauche.)

M. Floquet, président du conseil. — Moi non plus je n'ai aucune intention de faire faillite à mes engagements.

Le gouvernement qui n'a aucune arrière-pen-

sée, qui n'a qu'un souci : l'intérêt de la République (Très-bien ! très-bien ! à gauche), vous demande de mettre en première ligne la question du scrutin d'arrondissement ; il vous demande de mettre immédiatement après cette question la discussion du projet de loi sur la révision.

Il ira même plus loin : il vous demandera, si cela est nécessaire, de fixer un jour pour cette discussion. Et si la séance de lundi était acceptée pour l'examen de la loi sur le scrutin d'arrondissement, le gouvernement vous demanderait de fixer à jeudi la discussion sur la révision.

Le gouvernement pense qu'au-dessus des existences ministérielles, quelles qu'elles soient, il y a la nécessité d'obtenir pour le pays l'arme qu'il désire pour s'affranchir, dans la prochaine lutte électorale, des conspirations qui menacent la République. (Applaudissements à gauche.)

C'est pourquoi il posera la question ministérielle sur la question du scrutin d'arrondissement. Il la posera également sur la question de la révision. (Applaudissements. — Bruit.)

Je l'ai dit à la commission : rien ne fait prévoir que le mandat de la Chambre doit être abrégé.

Nous venons de déposer le budget de 1890, à une époque de l'année où le dépôt du budget n'avait pas encore été fait, et nous pensons que la Chambre doit le voter, qu'elle doit s'associer à certaines mesures que nous avons annoncées et qui tendent à protéger la République ; qu'elle doit voter un certain nombre de lois importantes comme celle qu'elle vient d'adopter et qui sont actuellement à l'ordre du jour ; qu'elle doit assister à l'exposition universelle, afin qu'après tant de calamités, les étrangers voient ce pays, qu'on dit appauvri par l'administration républicaine, est en pleine sève de vie nationale (Applaudissements.) ; afin que l'étranger constate qu'au point de vue des arts, de l'industrie, du commerce, de toutes les forces de sa vitalité, la France est encore la grande nation ; qu'en dépit de cet appauvrissement prétendu, l'épargne y va toujours grandissant, comme le constate le dernier rapport sur les caisses d'épargne ; que si nos finances publiques ont subi, comme dans tous les pays, les effets des crises que nous avons traversées, aujourd'hui elles se relèvent, puisque l'exercice 1888 se solde par un excédent de 34 millions et que l'exercice actuel commence dans les meilleures conditions. (Applaudissements à gauche.)

Voilà ce qu'il faut qu'en présence de cette Chambre, l'étranger constate, et alors j'espère que nous cesserons de nous calomnier nous-mêmes. (Vifs applaudissements à gauche.)

Ceci dit, je répète que je demande à la Chambre de mettre à son ordre du jour de lundi le

projet de loi sur le scrutin d'arrondissement, et à l'ordre du jour de jeudi le projet de loi sur la révision.

La priorité pour la révision a été réclamée par plusieurs députés.

Au contraire, MM. Pichon et de Douville-Maillefeu ont déclaré qu'ils voteraient dans le sens qu'avait indiqué le président du conseil.

La discussion est close et les votes commencent. La priorité et la discussion dès lundi ont été accordées par 308 voix contre 243 au scrutin d'arrondissement. Quand à la mise à l'ordre du jour de jeudi de la discussion révisionniste, 504 voix contre 9 l'ont décidée.

## REVUE DES JOURNAUX

PARISIENS

Les journaux commentent le vote de samedi :

Le *National*. — Un long lendemain est acquis au ministère. Qu'il gouverne toujours avec un esprit de décision, et les indisciplinés incorrigibles du centre et de l'extrême gauche se feront un devoir de ne plus s'égarer en déserteurs, loin du gros du bataillon de la majorité républicaine.

Le *Paris*. — Nous allons entrer dans une semaine où de graves discussions nous attendent. Demain on va tenter une réforme électorale ; jeudi on abordera la discussion constitutionnelle. Le ministère donnera encore dans ces deux journées. L'attitude résolue et habile qu'il a su prendre nous fait espérer qu'il doublera successivement ces deux caps. C'est un instrument et un gage d'union des républicains. Nous souhaitons à la République que tout le monde, à gauche, le comprenne.

Le *Temps*. — La séance du 9 s'est terminée conformément aux vœux du cabinet en ce qui concerne le scrutin d'arrondissement, aux vœux de la grande majorité des républicains. C'est un résultat dont nous n'avons garde de méconnaître la portée. Une bonne part en revient à M. Floquet, qui s'était engagé à fond, et, on peut bien dire, avec une cranerie qui lui fait honneur, mais donc la satisfaction a dû néanmoins être mélangée de regrets, puisqu'un certain nombre de membres de l'extrême gauche ont résisté à l'appel pressant que le gouvernement leur adressait.

A un autre point de vue, nous montrions dernièrement qu'il y a entre le suffrage universel et la République une sorte de malentendu, et que les élections générales sont l'occasion naturelle d'éclaircir ce malentendu. Il faut faire comprendre au suffrage universel que la République n'est pas solidaire des fautes de certains républicains, sinon de tous. Il faut lui faire comprendre qu'elle est la seule garantie efficace de nos liber-

tés ; il faut lui faire comprendre que le boulangisme repose sur une effroyable équivoque, qu'il mène à la dictature et à la guerre, qu'il menace d'un sombre hiver les générations qui arrivent en ce moment à la vie politique, qu'il est à la fois un fléau et une honte. Comment s'expliquer sur tout cela, comment convaincre peu à peu les esprits, sinon en engageant avec eux cette sorte d'entretien familier et direct que le scrutin d'arrondissement permet et qu'interdit le scrutin de liste ? Ce sont là, à notre sens, deux raisons principales qui doivent déterminer le vote de tout républicain. Une seule de ces raisons suffirait ; réunies, elles prennent une évidence irrésistible.

## DERNIÈRE HEURE

Paris, 12 février, 7 h. matin

L'ensemble du projet de loi sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement, est adopté par 268 voix contre 222.

## INFORMATIONS

ÉLECTION LÉGISLATIVE DE LA COTE-D'OR

MM. Bary, républicain, 39,680 élu.  
Toussaint, monarchiste, 32,514

### Au Tonkin

On lit dans la *Gazette de France* :  
Les nouvelles du Tonkin sont d'une gravité incontestable.

C'est ainsi qu'une lettre particulière nous apprend que, dans les derniers jours de décembre, les réguliers chinois, et non point de bandes de pirates, se sont présentés devant le poste de Mon-Kai, qu'ils ont enlevé.

Dans cette triste affaire, nous avons perdu vingt-cinq miliciens annamites et sept gradés français qui, sans doute, ont été empalés devant les murs de quelque pagode et dont les corps ont été déchiquetés par les vautours.

### Manifestation franco-russe

On écrit de Saïgon qu'une grande manifestation a eu lieu à l'occasion de l'arrivée dans le port de cette ville du croiseur russe le *Vitras*.

Le croiseur a été salué par les canons de la rade.

Saïgon était en fête ; les officiers et marins russes et français ont fraternisé toute la soirée.

Au théâtre, l'orchestre a joué l'Hymne national russe, que les assistants ont écouté debout.

Un grand dîner a été offert aux officiers russes.

226 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## LES AVENTURES

# D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

XXI

COMMENT LE LOUPEUR REÇUT UNE VISITE A LAQUELLE IL NE S'ATTENDAIT PAS, ET DE QUELLE FAÇON IL QUITTA SON DOMICILE.

J'aurais bien besoin de voir cet animal de Romieux ; ce que m'a dit mon copain me trotte dans la tête... Deux heures et demie ! fit-il en regardant la pendule ; il est trop tard maintenant, jamais je n'aurai le temps d'aller d'ici à Passy, et de Passy à la rue de Reuilly ; c'est un véritable voyage... Bah ! nous verrons ce soir ; allons toujours au plus pressé.

Il prit sa casquette, bourra et alluma son brûle-gueule ; mais au moment où il allait sortir, la sonnette fit entendre son carillon.

— Encore des visites ! s'écria-t-il avec humeur ; que le diable les casse ! je vais sortir d'un autre côté ; mais, si c'était important... On ne vient guère me voir pour le plaisir de me serrer la main ! mieux vaut voir.

Il fit alors jouer le ressort.

La porte fut brusquement ouverte et refermée ; des pas pressés se firent entendre dans les pièces adjacentes, deux hommes parurent.

Ces deux hommes étaient le Mayor et ce bon M. Romieux, toussant, geignant et l'air papillard, selon son habitude.

Le Loupeur, bien qu'il n'en laissât rien paraître, fut très agréablement surpris en les reconnaissant, et il se félicita intérieurement de les avoir reçus.

— Bonjour, cher monsieur de Montréal, dit le Mayor en riant ; est-ce que nous vous dérangeons ? Il paraît que vous faites la grasse matinée.

Et il se laissa aller sur un divan, où déjà le manchot avait pris place.

— Je rentre à l'instant, monsieur ; mais pas de noms propres entre nous, s'il vous plaît, répondit sèchement le Loupeur ; dites-moi plutôt ce qui vous amène ?

— Sur ma foi, monsieur, la réponse est charmante, reprit le Mayor ; n'avions-nous pas un rendez-vous ce matin chez la Marlouze ?

C'est possible, monsieur ; excusez-moi, je l'ai complètement oublié.

— C'est bien naturel, dit le manchot avec son éternel ricanement ; une nuit de noces !

Le Loupeur lança à la dérobée un regard foudroyant sur le misérable.

— Ah !... fit le Mayor de son air le plus placide ; je vous excuse. Aussi, me doutant de quelque chose comme cela, n'ai-je pas hésité à venir vous voir, au risque de vous troubler dans vos somptueux ébats.

— Le fait est, cher monsieur le Loupeur, que vous êtes un peu pâle ; vos yeux sont éteints, fit le manchot en ricanant, vous semblez considérablement... eh ! eh ! comment dirai-je ?

— Ne dites rien, vous me ferez plaisir, interrompit le bandit d'une voix sourde.

— Hum ! vous avez le bonheur lugubre, cher monsieur ; mais, après tout, c'est votre affaire, dit le Mayor.

— Vous aviez sans doute une raison sérieuse pour me venir relancer ainsi jusque chez moi, répondit froidement le Loupeur.

— Oui, une raison très grave, répondit le Mayor avec hauteur ; quoique je trouve le mot relancer un peu trop vil, de vous à moi.

Pourquoi donc, s'il vous plaît ? Si l'un de nous doit des ménagements à l'autre ; ce n'est pas moi, je le suppose, fit-il du ton le plus agressif.

— Passons, dit le Mayor d'un air conciliant ; je ne suis pas venu ici pour vous chercher querelle, mais bien pour vous parler de nos affaires.

— Très bien, je suis à vos ordres, parlez.

Voilà la chose en deux mots, cher monsieur, reprit le Mayor : hier, après la réussite de notre audacieux coup de main et nous être séparés j'ai conduit ma fille... mademoiselle de Valenflours, veux-je dire, chez moi, reprit-il en se mordant les lèvres ; mais elle n'y reste que provisoirement, en attendant que je lui trouve une maison convenable et plus sûre.

— Je ne comprends pas vos dernières paroles monsieur ; il me semble que cependant votre maison offre toutes les conditions de sûreté nécessaires.

Le Mayor hocha la tête d'un air de doute.

— Pour vous, Parisien, reprit-il, cette maison offre certainement toutes les conditions de sûreté désirables, je le reconnais ; j'ajouterais même que, le cas échéant, j'y pourrais jouer avec la police française que l'on prétend si fine et si rusée, une longue partie que certainement je gagnerais, j'en suis certain.

— Eh bien, alors ?

— Si vous connaissiez comme je les connais, monsieur, les hommes contre lesquels j'ai à me défendre, vous ne parleriez pas ainsi que vous l'avez fait. D'puis quelques heures à peine, n'est-ce pas, nous avons réussi à nous emparer de ces deux dames ? Eh bien, ces hommes, mes adversaires, ont déjà découvert mes traces ; ils sont sur notre piste et ils ne la lâcheront pas, croyez-le, avant de nous avoir découverts, ce qui sera au plus tard dans quelques heures.

— Vous avez donc obtenu des renseignements certains sur eux ?

— Je ne sais rien, je n'ai rien appris ; mais je le sens, je le devine, ils rôdent autour de nous. Ces hommes possèdent une faculté étrange, incompréhensible, qui leur permet, de se diriger à coup sûr à travers les chemins les plus sombres, les dédales les plus inextricables.

— Allons donc ! ceci est de la fantaisie ; me prenez-vous pour un niais ? Vous êtes la seconde personne qui me parle ainsi aujourd'hui.

— Comment ! s'écria le Mayor avec surprise, que voulez-vous dire ?

— Je veux dire qu'un de mes affidés, qui a longtemps habité l'Amérique, m'a tenu à peu près le même langage que vous me tenez en ce moment.

Je lui ai ri au nez. Je lui ai répondu à peu près

**Les chasseurs de Longwy**

On n'a pas oublié l'incident de Longwy. 71 chasseurs du 9<sup>e</sup> bataillon avaient passé la frontière pour manifester contre « la sévérité d'un capitaine ».

D'après une dépêche de Nancy, un ordre du jour du général de Miribel a été lu dans tous les régiments du 6<sup>e</sup> corps d'armée; il énumère les peines disciplinaires infligées aux soixante et onze chasseurs du 9<sup>e</sup> bataillon, coupables d'avoir manifesté contre « les justes exigences de leur capitaine », dit l'ordre du jour.

Les meneurs, au nombre de douze, sont envoyés dans une compagnie de discipline; les autres mutins sont dispersés, soit dans l'infanterie légère d'Afrique, soit dans les régiments de la frontière, à Epinal, par exemple.

De plus, tous les caporaux de la compagnie présents à la caserne au moment du départ des soixante et onze mutins sont cassés. La 1<sup>re</sup> compagnie sera donc à peu près complètement réformée.

Les quinze hommes du 9<sup>e</sup> chasseurs de la garnison de Longwy, envoyés par ordre du commandant du 6<sup>e</sup> corps aux compagnies de discipline en Algérie, sont arrivés à Lons-le-Saunier, accompagnés de huit gendarmes de Vesoul.

Ils sont écroués à la maison d'arrêt de la gendarmerie de Lons-le-Saunier et seront dirigés vers Lyon.

Ces militaires seront conduits par la gendarmerie à destination.

**BERLIN**

La Gazette de Cologne dit que l'empereur de Russie, le roi d'Italie, l'empereur d'Autriche et plusieurs autres souverains, ont promis de se rendre à Berlin, au printemps prochain, mais que l'empereur François-Joseph sera peut-être empêché par son deuil de faire une visite à l'empereur d'Allemagne.

**REVUE DE LA PRESSE**

DÉPARTEMENTALE

Toujours acerbe, passionnée, endiablée, la polémique des journaux de Cahors.

Le *Clairon* ayant dit que la République s'était toujours montrée plate avec les puissances étrangères, l'*Alliance* lui lance les apostrophes suivantes :

Les grotesques et stupides injures que le *Clairon* vomit tous les jours contre la République n'ont de quoi émouvoir personne. Tant qu'il n'y aura pas de loi qui empêche les chiens de lever la patte sur les monuments, le *Clairon* pourra continuer ses petites ordures à la grande joie des sacristains.

Il peut même, foulant aux pieds les sentiments les plus vulgaires de la pudeur et du patriotisme, calomnier et insulter la France uniquement pour mettre à mal la République; les lecteurs honnêtes et patriotes sauront flétrir, comme il convient, ces honteuses manœuvres, dont rougissent les bons français.

Le *Clairon* a osé dire que le gouvernement républicain s'est toujours montré plat avec les puissances étrangères. Il en a menti. Il faut être d'une mauvaise foi cynique ou d'une ignorance crasse pour lancer de ces propos aussi hideux que mensongers et qu'une gazette allemande n'oserait se permettre.

Ah les royalistes n'ont pas changé! Il ne leur en coûterait pas plus aujourd'hui qu'autrefois de porter les armes contre leur patrie ou de demander l'appui de l'étranger pour restaurer Philippe l'Allemand!

ce que je vais avoir l'honneur de vous répondre à propos de cette prescience des coureurs des bois, si vous le désirez.

— Je ne vous cache pas que je suis très curieux de connaître votre opinion à ce sujet.

— Soit, la voici : j'ai lu, comme tout le monde, les charmants romans de Fenimore Cooper, et d'autres auteurs modernes, sur les mystérieuses savanes et prairies américaines; c'est fort ingénieux et fort attachant, j'en conviens; mais suivre une piste à travers un désert si étendu qu'il soit, n'a rien à mon avis qui dépasse les limites du possible; j'admets même, jusqu'à un certain point, ces théories attrayantes par leur singularité, mais je suis fermement convaincu qu'un coureur des bois, si habile qu'il fût, serait très embarrassé s'il lui fallait mettre en pratique ses étranges talents dans les rues de Paris, où toute piste, à la mode des Peaux-Rouges bien entendu, est impossible. La police seule possède des moyens presque infailibles pour nous découvrir : parce qu'elle connaît tous nos repaires, tous nos rendez-vous; que nos dossiers sont à la préfecture, nos signalements répandus partout; que la police nous cerne et nous traque sans cesse, et cela avec succès le plus souvent, au moyen de nombreux agents qu'elle compte parmi nous, ou de faux-frères qui nous vendent sans vergogne aucune, dès qu'ils sont pris, pour un adoucissement de peine, ou pour quelques misérables pièces de cinq francs; voilà, monsieur, le seul ennemi véritablement redoutable que nous ayons. Tant que nous ne l'aurons pas à nos trousses, nous pourrions être tranquilles et dormir sur nos deux oreilles, comme on dit, ajouta-t-il en riant. Quant à ces fameux coureurs des bois dont

L'*Alliance*, dans le feu de la discussion, ayant reproché au *Clairon* le milliard des émigrés, le *Clairon* répliqua :

Comment, on avait guillotiné leur famille, saisi leurs biens, et ils ne se déclarèrent pas satisfaits!

Ils eurent encore l'audace de réclamer quelque chose!

Ah! les pendards!

Et le gouvernement de la Restauration eut le triste courage de venir en aide à ces gens-là, de leur donner un milliard en échange des deux ou trois milliards que la Révolution leur avait volés et de mettre fin ainsi à une situation dangereuse surtout pour les voleurs!

Ah! les pendards!

Quel châtement pouvait mériter un si noir forfait?

Nous le demandons à l'*Alliance*.

Ah! si l'*Alliance* avait eu à trancher le différend, elle aurait agi autrement que le gouvernement royal.

Elle aurait dit à ces milliers de victimes de la Révolution :

— On vous a dépoüllées? C'est bien fait!

Mais il vous reste encore une tête et une chemise. Je vais vous couper celle-ci; vous donnez celle-là à ceux qui se rendirent acquéreurs de vos trois milliards de biens moyennant une somme de vingt-cinq sous — en monnaie de singe — nous voulons dire en assignats.

C'était cela, la vraie justice?

Tas de voleurs!

La honte ne vous monte-t-elle pas au visage quand vous invoquez de pareils souvenirs!

Tas d'aigrefins!

On vous rencontrera donc toujours du côté des filous et des bourreaux?

Soit! qui se ressemble s'assemble.

Mais alors n'appellez donc plus la République un gouvernement; appelez-la une caverne.

Nous manquons de patriotisme! s'écrie encore le *Clairon*. Qui dit cela? l'*Alliance*.

— L'organe de tous les farceurs et sauteurs, qui, lorsqu'il fallait mourir pour sauver l'honneur de la France, s'empressèrent de se fourrer dans toutes les antichambres préfectorales, situées à un nombre de kilomètres suffisants des obus prussiens pour n'être point atteints.

Quand la France est en péril et quand nous ne sommes pas massacrés par des bandes de brigands, nous n'avons pas l'habitude de regarder à la couleur du drapeau avant de courir à la bataille pour la patrie.

En 1870, la république venait de s'imposer par une émeute.

Et, néanmoins, tous les notres firent noblement leur devoir.

Il y eut des régiments de Charette et la légion de Cathelineau.

Et, à part les aumôniers tués par le feu en consolant, en bénissant nos enfants agonisants, il y eut des brancardiers congréganistes frappés sur les cadavres de nos pauvres soldats.

Les Jésuites ont dressé dans leur établissement de la rue des Postes, une longue liste de leurs élèves tombés au champ d'honneur, parmi lesquels se trouvaient les premiers noms de France.

Gambetta loua l'héroïsme des royalistes, et M. Thiers décora l'Institut des Frères.

M. G. Pagès du Port fait sa rentrée dans la presse locale par un article des plus violents contre la République, publié par le *Courrier du Lot*. En voici quelques extraits :

Nous avons toujours été de l'avis de celui qui a dit (n'est-ce pas M. Thiers?) : « La République tombera dans le sang ou l'imbécillité. »

vous êtes si fort effrayé, laissez-les s'égarer sur les pistes de fantaisie qu'ils s'amuse à suivre; c'est un exercice salutaire et peu dangereux pour nous.

Vous reconnaîtrez bientôt votre erreur, monsieur.

— C'est possible, mais je vous répète, car telle est ma conviction : que jusqu'à ce que cette irrésistible habileté me soit bien prouvée et bien démontrée, je n'en croirai pas un traître mot. Veuillez donc, je vous prie, revenir à la question, dont il me semble que nous nous sommes beaucoup trop écartés pour, permettez-moi de dire le mot vrai, discuter sur des niaiseries qui ne devraient pas un seul instant attirer l'attention d'hommes sérieux et intelligents, comme nous avons la prétention de l'être, vous et moi.

— Eh! eh! fit le manchot avec son éternel et agaçant ricanement, bien sanglé, cher ami : ta crainte de ces coureurs des bois, très redoutables là-bas dans les savanes mexicaines, j'en conviens, était appuyée sur des faits indiscutables; mais, ici, à Paris, je les considère, en somme, comme fort inoffensifs. Cette crainte, que tu laisses voir à tout propos, passe tout doucement à l'état de monomanie. Prends-y garde, cher ami, la monomanie n'est qu'un côté de la folie, et ma foi, depuis quelque temps, pour cette cause ou une autre que j'ignore, tu me semble baisser considérablement.

Tais-toi, double brute! lui dit rudement le Mayor; tu n'est qu'une vipère hideuse, que j'aurai dû écraser depuis longtemps sous le talon de ma botte.

— Eh! eh! essaie! cher ami, essaie. Eh! eh! en somme, puisque tu as une si profonde terreur

Si nos maîtres étaient le moins du monde fils des enfants de 89, arrivés à la maturité d'homme en 1893, on pourrait craindre quelques aventures sanguinaires pendant lesquelles on verrait triompher Clémenceau et Félix Pyat, soutenus bien entendu par le centre gauche qui, lâcheur par nature et lâche par caractère, répondrait pour s'excuser de son ignominie, qu'après tout c'est toujours la République. Mais ces messieurs du radicalisme ne sont même pas les bâtards de Robespierre, de Marat, de Danton et C<sup>ie</sup> et nous n'avons, pensons-nous, rien à craindre du côté tragique.

Reste le gâtisme. Il est évident que c'est là la fin qui attend la sainte République. Rochefort a dit un jour que M. Gambetta avait fait Spuller sous lui. On ne comptera plus bientôt tout ce que la République fera sous elle.

Nous avons longtemps hésité entre le sang et l'imbécillité, mais la séance de mardi dernier ne nous permet plus la moindre hésitation. Nos députés républicains sont devenus absolument gâteux.

Il s'agissait de fixer un jour de repos pour les femmes qui travaillent et de ne pas laisser cette fixation à la libre volonté des patrons.

Eh bien la Chambre, grâce à sa majorité républicaine, a voté contre le choix du dimanche.

Nous avouons que ce n'est pas sans un sensible plaisir que nous constatons qu'entre deux genres de mort, la République n'a pas hésité à prendre la plus grotesque.

Certains assassins sont quelquefois presque excusables; les gâteux sont toujours, ou drôles, ou dégoutants. La Chambre républicaine de France est souvent l'un et l'autre.

Allons! mes pauvres ramolis, tousses, pleurez, crachez... et le reste. Le temps n'est pas loin où le suffrage universel, balai formidable, balayera toutes les ordures que vous aurez faites.

Terminons cette revue par le tableau rassurant que fait l'*Alliance*, de la grandeur, la prospérité, la force extraordinaire de la France à l'heure actuelle :

La royauté, l'empire successivement l'ont assoupie, énermée, épuisée, et, une fois gorgés de sa substance, l'ont abandonnée à son triste sort, exsangue et presque morte.

Aujourd'hui, après mille efforts et mille sacrifices, la France est redevenue, en dépit de nombreuses crises agricoles, financières, industrielles ou commerciales une des premières puissances du monde.

Malgré la grande saignée de l'année terrible elle se trouve tellement forte au bout de dix-huit ans de régime républicain, que l'Allemagne qui, en 1870, avait cru pouvoir attaquer, seule, la France affaiblie par dix-huit ans de régime impérial, est obligée maintenant de solliciter les alliances de presque toutes les monarchies européennes, pour essayer cette fois de résister à l'unique République française.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**Canal de Panama**

M. Ferdinand de Lesseps adresse aux souscripteurs de l'émission du 2 février, la lettre que voici :

Paris, le 9 février.

Messieurs,

La loi exigeant pour la constitution des sociétés le versement du quart du capital sur la totalité des actions émises, et cette condition n'ayant pas été remplie pour l'émission du 2 février, je ne

de ces deux hommes, pourquoi diable as-tu enlevé ces deux petites filles qui probablement ne demandaient pas mieux que de ne pas faire ton honorable connaissance. Eh! eh! tu serais bien tranquille en ce moment, au lieu que je veux que le diable me caresse si tu n'as pas tout à fait l'air d'un fou!

— Te tairas-tu, gredin! s'écria le Mayor en levant le poing avec rage.

— Eh! eh! fit l'autre en se reculant vivement; doucement, mon doux ami, modère ton ardeur quant à présent; quelque jour nous réglerons nos comptes, sois-en certain, ajouta-t-il avec un vni-mieux sourire.

Le Mayor haussa les épaules avec mépris, et tournant dédaigneusement le dos à son complice, il reprit en s'adressant au Loupeur, qui avait assisté froid et impassible à cette querelle.

— Mademoiselle de Valenflours ne semble pas d'un caractère facile, ni être douée d'une douceur évangélique, dit-il, avec un sourire contraint. J'avais cru devoir, pour certaines raisons, la laisser libre de ses membres. Elle a profité de cette courtoisie dont j'usais avec elle, et qui devait l'engager à m'être reconnaissante, pour me cribler d'injures et de menaces : plusieurs fois elle tenta de se précipiter par la portière; une fois même, elle brisa une glace et a laissé tomber une de ses boucles d'oreilles sur l'avenue de la Grande-Armée, de sorte que j'eus une difficulté extrême à la conduire chez moi. Mais là, ce fut encore pis. Elle pleura, sanglota, se débattit, eut des crises nerveuses inquiétantes, et appela à grands cris son amie, cette miss Lucy Gordon que vous avez emmenée. A toutes les questions qu'on

suis pas en mesure de constituer actuellement la Société nouvelle pour l'achèvement et l'exploitation du canal de Panama.

Je tiens en conséquence à votre disposition les sommes que vous avez versées à titre de souscripteurs.

Il convient de laisser au liquidateur que les actionnaires avaient désigné à l'unanimité à l'assemblée du 26 janvier et que le tribunal de la Seine vient de nommer, avec le soin de nos intérêts, la destinée de l'œuvre que nous avons entreprise et qui doit s'achever.

Nous témoignerons de notre confiance par le calme persévérant avec lequel nous attendrons les décisions du liquidateur, dont le caractère personnel et la haute autorité justifient et votre choix et la sanction des juges.

Veillez agréer, MM. l'expression de ma gratitude et l'assurance de mon inaltérable dévouement.

FERDINAND DE LESSEPS.

Afin d'éviter toute déchéance, le séquestre croit devoir rappeler aux porteurs d'obligations à lots l'échéance du 5 au 10 février courant, et afin d'éviter tout retard dans le retour des titres, les porteurs sont priés de joindre à leur envoi les frais d'accusé de réception et de réexpédition sous pli chargé.

**CONSEIL AUX ACTIONNAIRES**

Pressés par un grand nombre de nos abonnés de préciser, nous croyons devoir leur dire que le moyen le plus pratique d'éviter en cette circonstance, toute fausse démarque et toute incertitude nous semble être de faire le versement des 43 fr. 44 venant à échéance entre les mains du séquestre, au moyen d'une lettre chargée, stipulant que ce versement est fait sous toute réserve et doit s'appliquer à l'obligation n<sup>o</sup>... (indiquer celui de l'obligation sur laquelle on fait un versement) ajoutant qu'une fois la décision judiciaire intervenue, il devra être rendu compte par le séquestre de l'emploi des sommes reçues.

A la lettre de versement contenant les réserves ci-dessus, il devra être demandé un accusé de réception.

Nous remplirons cette formalité pour tous les abonnés qui nous ont confié leurs obligations à lots et nous ont autorisé à effectuer le versement appelé. Nous prions ceux, qui ne nous ont point envoyé leurs instructions ou leur fonds, de le faire sans retard. Les porteurs d'obligations à lots seront ainsi assurés de concourir sans aucune difficulté, au prochain tirage à lots du 15 février, et, d'autre part, leur versement sera réservé entre les mains du séquestre désigné par le président du tribunal de la Seine.

Un autre versement de 42,50 échoit le 10 mai prochain. D'ici là, la justice se sera prononcée sur le cas que vient de faire surgir la suspension de paiement. Les tribunaux auront décidé si le billet de loterie de 60 fr., qui se trouve annexé à l'obligation de 300 fr. émise en juin par la Compagnie de Panama et confondu avec elle, peut être légalement distrait, ou si l'on peut avoir droit à ce billet que sous certaines conditions, celles de libérer les titres auquel il est inhérent, conditions qui ne peuvent plus être remplies aujourd'hui puisque nul ne peut être contraint de faire de nouveaux versements sur des obligations émanant d'une Compagnie en suspension de paiements.

Dans le cas où il serait jugé que le billet de

lui adressait, à tout ce qu'on lui disait, elle s'obstinait à ne répondre que ces deux mots : « Lucy Gordon. Bon sang ne peut mentir. » Elle a véritablement le diable au corps!

— Eh! eh! chère petite, elle a de qui tenir, dit le manchot.

— Que puis-je à cela, moi, monsieur? dit le Loupeur.

— Ma foi! je ne sais trop; le fait est que, ennuyé de ses jérémiades, et pour obtenir un peu de tranquillité, je lui ai promis de lui rendre son amie, pensant que peut-être, puisqu'elle s'aimait tant, quand elles seront réunies, j'aurai plus facilement raison de ma fille... de mademoiselle de Valenflours. Enfin, ajouta-t-il en riant faux, j'ai pensé que les quelques heures de tête à tête que vous avez passées avec cette chère miss Lucy Gordon ont dû amener un peu de calme dans votre esprit, et que vous ne vous refuserez pas à ce que je la réunisse à son amie, qui semble ne pouvoir vivre loin d'elle. Il est bien entendu, ajouta le Mayor du ton le plus conciliant, que vous serez libre de voir votre charmante maîtresse à toute heure de causer avec elle autant qu'il vous plaira.

Le Loupeur fit une affreuse grimace sans répondre.

Il se trouvait placé dans une situation d'autant plus désagréable qu'elle était ridicule.

Il ne savait quel parti prendre pour sauvegarder son amour-propre.

— Refuserez-vous? demanda le Mayor en fronçant le sourcil.

— Non, eh! eh! fit le manchot, seulement il ne se soucie pas d'accepter.

GUSTAVE AIMARD.

(A suivre).

loterie forme un tout avec l'obligation et ne peut en être distrait, la Société civile serait dissoute et son actif serait réparti aux ayants droits.

Dans le cas contraire, le sequestre aurait à restituer les sommes qu'on lui versera sous déduction de celles qu'il aurait versées à la Société civile pour compléter les sommes qui lui sont dues, à charge par elle de livrer un billet de loterie remboursable à 400 fr. et donnant droit à tous les tirages de lots et d'amortissement stipulés dans le prospectus de l'émission du 26 juin.

(Moniteur de la Banque et de la Bourse).

MARINE

Par décret en date du 9 février, notre compatriote M. Valéry, est nommé capitaine de vaisseau.

ARMÉE

Parmi les chefs de bataillon qui ont été inscrits sur le tableau, à la date du 5 février, pour le grade de lieutenant-colonel, par le conseil d'amirauté, nous sommes heureux de relever le nom de M. de Pécalot.

M. le chef de bataillon de Pécalot est le fils de M. de Pécalot, ancien vérificateur des domaines à Cahors.

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE

Le Journal Officiel publie une circulaire de M. de Freycinet aux commandants de corps rappelant que les manifestations politiques sont formellement interdites dans l'armée.

Les chefs, s'adressant aux troupes ou par écrit, doivent s'abstenir de toute allusion à la politique intérieure ou extérieure.

Ces écarts seront sévèrement réprimés.

CONFÉRENCE

Une conférence monarchique aura lieu à Cahors (salle des Variétés), le dimanche 24 février à 2 heures précises.

Elle sera faite par M. Calla, ancien député de Paris.

Un banquet par souscription sera offert à M. Calla, à 5 heures de soir.

Prix de la cotisation 3 fr. par tête.

ADMINISTRATION DES FORÊTS

Par décret, M. Rousseau, inspecteur des forêts à Carcassonne, est nommé conservateur à Aurillac (circonscription d'où relève le département du Lot), en remplacement de M. de Quincérot, admis à la retraite.

LE PROFESSEUR HALBERG

L'académie des jeux floraux vient de recevoir solennellement au Capitole de Toulouse son nouveau « Mainteneur » M. Halberg, professeur à la faculté des lettres de Toulouse.

PERCEPTIONS

M. Colombet, percepteur de Soumoulou (Basses-Pyrénées), 5<sup>e</sup> classe, est nommé à la perception de Bédour, 5<sup>e</sup> classe.

M. Madern, percepteur de Bédour, est nommé à la perception de Catllar, (Pyrénées-Orientales), 4<sup>e</sup> classe.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES

M. Raffin, ancien receveur en non activité à Livernon, a donné sa démission, qui a été acceptée.

Notre compatriote M. Calvet, receveur-rédacteur près la direction de l'enregistrement des domaines et du timbre à Montauban, (Tarn-et-Garonne), est nommé sous-inspecteur de 3<sup>e</sup> classe au département du Nord.

LYCÉE DE CAHORS

M. Périès, ancien chargé de cours au lycée de Cahors en retraite, est nommé professeur honoraire.

M. Borelli, ancien chargé de cours au lycée de Cahors en retraite, est également nommé professeur honoraire.

Notre compatriote, M. Dilhac, directeur des postes à Montauban, est nommé receveur principal à Dijon.

BANQUET

M. Fraysse, entrepreneur du chemin de fer de Montauban à Brive, a offert dimanche, 10 février, un banquet à ses principaux ouvriers mineurs et chefs de chantier du fameux tunnel de Marot.

Ils se sont réunis à l'hôtel des Ambassadeurs, de Cahors. Pendant le repas, la plus franche cordialité n'a cessé de régner.

Après le dîner, les ouvriers, portant un drapeau, se sont tous rendus, M. Fraysse en tête, à la préfecture, où ils ont offert une médaille en vermeil à M. le préfet du Lot.

Le préfet les a remerciés de leur sympathique attention.

Ils sont allés ensuite chez M. l'ingénieur en chef, qui, en leur honneur, a fait porter du champagne, et, là encore, chacun a bu à la santé du patron et de l'administration des ponts et chaussées.

L'entrepreneur Fraysse a offert deux médailles de bronze à deux de ses chefs de chantier.

COLLÈGE DES PETITS-CARMES

Mercredi prochain, 13 courant, à dix heures et demie du matin, sera célébré, dans la chapelle de cet établissement, le service de neuvaïne pour le repos de l'âme de feu Anselme-Valentin, supérieur, décédé le 22 janvier dernier.

Les amis de la maison et les anciens élèves qui, par oubli ou par erreur, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

M. Boudon, propriétaire à Cessac, commune de Larnagol, avait vendu à l'administration une parcelle de terre pour l'établissement de la ligne ferrée de Cahors à Capdenac.

On a construit sur cet emplacement un remblais très élevé. M. Boudon croit que ces travaux sont la cause de l'altération de l'eau de son puits. Il demande une expertise qui fixera la cause des dommages et l'indemnité qui doit lui être donnée.

Le Conseil de préfecture désigne comme experts M. Daynard et M. Nexand-Lagarde.

M. Gros, architecte, fut délégué, par arrêté préfectoral, pour dresser les plans et devis d'une école primaire supérieure, à Lacapelle-Marival.

Le projet fut abandonné faute de ressources suffisantes, mais les plans restent et M. Gros réclame devant le conseil de préfecture 2,122 fr. montant de ses honoraires. Le maire actuel refuse de payer.

L'affaire est mise en délibéré.

M. Soubigou, entrepreneur, proteste contre l'établissement de son décompte et demande une expertise.

L'Etat accepte l'expertise qui est ordonnée par le Conseil de préfecture.

BACCALURÉAT SPÉCIAL

Voici les sanctions accordées par divers arrêtés ministériels au baccalauréat, encore mal connu, de l'enseignement secondaire spécial. L'énumération de ces sanctions intéresse de nombreuses familles :

« Ministère de l'instruction publique. — Les jeunes gens pourvus de ce diplôme peuvent se présenter aux diverses licences scientifiques au même titre que les autres bacheliers. Ils sont assimilés à ces derniers pour tous les emplois, soit dans l'administration centrale, soit dans le personnel enseignant.

« Ministère de la guerre. — Le baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial est assimilé au baccalauréat ès-sciences dans le concours :

- » Pour l'école polytechnique ;
» Pour l'Ecole de Saint-Cyr ;
» Pour le volontariat d'un an ;
» Pour l'administration centrale ;

« Ministère de l'intérieur et de la justice. — Les candidats aux emplois de commis expéditionnaires de l'administration centrale pourront produire le baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial au même titre que les autres baccalauréats.

« Ministère des finances. — Ce diplôme est assimilé aux autres baccalauréats dans les concours pour les emplois suivants :

- 1° Administration centrale, commis stagiaires ;
2° Enregistrement : cadres auxiliaires ;
3° Perceptions ;
4° Manufactures nationales.

« Administration des postes. — Dans les divers concours, les bacheliers de l'enseignement secondaire spécial auront plus de points d'avance que les autres bacheliers.

« Ministère de la marine et des colonies. — Le baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial donne les mêmes avantages que le baccalauréat ès sciences dans les concours suivants :

- 1° Pour les administrations centrales de la marine et des colonies ;
2° Pour le personnel administratif secondaire dans les ports et arsenaux ;
3° Pour les emplois de pharmacien de première classe ;

« Ministère de l'agriculture. — Les bacheliers de l'enseignement secondaire spécial sont admis au même titre que les autres bacheliers au concours pour l'Ecole forestière.

« Ministère du commerce. — Les candidats aux emplois de l'administration centrale pourvus du grade de bachelier de l'enseignement secondaire spécial auront, comme les bacheliers ès-lettres, un avantage de 10 points sur les bacheliers ès sciences.

LIGUE DES PATRIOTES

La ligue des patriotes avait à Cahors quelques adhérents, recrutés en 1884 par M. Paul Déroulède lors de l'inauguration du monument Gambetta. Ces quelques membres se sont réunis un de ces jours et ont rédigé une protestation, contre les nouvelles tendances de la Ligue. Ils ont infligé à Paul Déroulède un blâme énergique.

COUR D'ASSISES DU LOT

Affaire Pastourel. — Attentats à la pudeur. Pastourel, Jean, de St-Ilpize, arrondissement de Brioude (Haute-Loire), demeurant à Lamothe, commune de Dégagnac, est accusé d'avoir commis des attentats à la pudeur sans violence sur la personne de Michel Nadal, âgé de moins de 13 ans.

Le jury l'ayant déclaré coupable en admettant toutefois des circonstances atténuantes, Pastourel est condamné par la cour à cinq ans de prison.

Cette affaire étant la seule portée au rôle, le Président déclare close la session des assises.

POLICE

M. le commissaire de police, dans sa tournée sur la place du Marché pour la vérification des denrées, a saisi quatre kilos de truffes arrondies avec de la terre (un kilo de terre environ) mises en vente par la nommée Lou-

bière, Marie, femme Marchillac, demeurant au village de Ramonets, canton de Cahors. Procès-verbal a été dressé contre cette femme.

ACTES DE PROBITÉ

Les femmes Mignot, Marie, et Annès, Marie, demeurant à Arcambal, ayant trouvé sur la voie publique, à Cahors, une sacoche renfermant une certaine somme d'argent, se sont empressées de la déposer au bureau de police où elle est tenue à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Un militaire du 7<sup>e</sup> de ligne, le nommé Astouët, du 1<sup>er</sup> bataillon, 2<sup>e</sup> compagnie, ayant trouvé une bague sur la place Thiers, l'a déposée au bureau de police ; elle est tenue aussi à la disposition de la personne qui l'a perdue.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Depuis le 1<sup>er</sup> Février, la Compagnie d'Orléans a mis au train partant de Rodez à 1 h. 55, une voiture pour les voyageurs de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> classes allant à Paris.

Cette voiture étant ajoutée à Capdenac au train-poste, les voyageurs n'ont plus à changer pour leur voyage ; ils se rendent directement de Rodez à Paris.

Nos félicitations à la Compagnie pour cette innovation.

Montcuq

Dans l'après-midi de samedi, Mlle Estrabot, maîtresse adjointe aux cours supérieurs de l'école de filles, voulant arrêter les volets de sa fenêtre, perdit l'équilibre en se penchant trop en dehors et fut précipitée dans le vide d'une hauteur de 12 mètres au-dessus du sol.

Son état, quoique assez grave, ne met pas ses jours en danger.

Souillac

On vient d'inaugurer l'éclairage électrique dans la minoterie de MM. Malvy, Nuville, et Lacroix.

Une foule de curieux se presse tous les soirs pour voir le nouvel éclairage.

Gourdon

Ces jours derniers, notre population a vu célébrer les noces d'or et d'argent de deux familles gourdonnaises :

M. et Madame Aussel, ont célébré leurs noces d'or ; M. et Madame Maturié, avocat au barreau de Gourdon, ont célébré leurs noces d'argent.

ÉBOULEMENT

Dans la nuit de jeudi à vendredi, un éboulement s'est produit au souterrain de Mallepique près la gare de Gourdon. Quelques ouvriers ont été contusionnés, mais leurs blessures sont sans gravité.

FAUSSE NOUVELLE

Contrairement à certains bruits qui ont couru en ville, nous sommes autorisés, dit l'Avenir Gourdonnais, à affirmer que notre compatriote et ami, M. Bouygues, conseiller municipal de Levallois-Perret est toujours rédacteur au Ministère de l'instruction publique.

VOL

Le 7 janvier dernier un vol de deux veaux était commis en pleine foire des Rois, au préjudice d'un marchand de bestiaux de notre ville.

Depuis cette époque, le propriétaire, M. Montméja, demeurant avenue Cavaignac, avait parcouru vainement toutes les foires de la région, lorsque ces jours-ci il fut assez heureux pour les retrouver à Fumel (Lot-et-Garonne), dans la grange du sieur D... Ce dernier n'a fait aucune difficulté pour livrer les animaux à Montméja, en prétextant qu'il les avait achetés à un propriétaire qu'il ne connaissait pas. La justice est saisie de cette affaire.

TENTATIVE D'ASSASSINAT

A Gourdon, section de Labastide-Murat, les nommés Deleros et Coldéfy avaient projeté d'aller à la foire de Lacapelle jeudi dernier. Deleros fit promettre à Coldéfy d'aller le rejoindre chez lui à 3 heures du matin, qu'ils déjeuneraient et partiraient ensuite. Avant de partir, Deleros demanda à son compagnon s'il voulait lui donner 100 fr. de monnaie contre un billet de banque de la même valeur, qu'il s'empressa de déposer sur la table. Coldéfy, à son tour, dépose les 100 fr. en or et argent, quand, tout à coup, Deleros saisit un revolver, le braque à la figure de Coldéfy qui, heureusement, détourne l'arme et cherche à se rendre maître de Deleros. Au même instant, la femme Deleros, armée d'une hache, s'élança sur le pauvre Coldéfy et le frappa à la tête. Quoique gravement blessé, Coldéfy se débarrassa de ses deux assassins, enjambe la porte et court prévenir la gendarmerie. Sur des ordres venus de Gourdon, les époux Deleros ont été arrêtés. Les blessures de Coldéfy ne seront pas mortelles quoique fort graves.

SOULOMÈS

Un incendie a éclaté, jeudi dernier, dans l'épicerie Andrieux. Au moment où l'on garnissait une lampe de pétrole, le feu a pris au liquide qui, dans un instant, a été répandu dans tout l'appartement. Le danger était d'autant plus grand, que le grenier était rempli de paille et de fagots ; si le feu n'avait été éteint rapidement, plusieurs maisons seraient devenues la proie des flammes. Grâce au courage et au dévouement de toute la population, on s'est rendu maître du feu. Les

pertes, pouvant s'évaluer à un millier de francs, sont couvertes par une assurance.

REILHAC

La fièvre typhoïde fait de redoutables ravages : 10 ou 11 victimes, choisies parmi les jeunes filles de 15 à 20 ans, sont déjà dans la tombe.

Depuis deux mois les écoles sont fermées. Certains endroits du bourg se trouvent dans un état de malpropreté désespérant. Les selles des fiévriers sont trop longtemps gardées dans les appartements et presque toujours jetées par la croisée au lieu d'être enfouies.

La population est dans la plus grande consternation.

Une attaque avérée de la terrible épidémie est toujours considérée comme une sentence de mort dès qu'elle éclate au milieu d'une famille. Les pauvres malades ne reçoivent plus la visite de leurs voisins.

Toutes les personnes intelligentes mériteraient du public en ranimant les courages abattus et en prêchant les avantages généraux d'une bonne hygiène.

Ames charitables, si vous connaissiez les misères de Reilhac, vous vous empresseriez de les soulager dans la mesure du possible.

LABASTIDE-MURAT

La foire de Labastide du 4 février aurait été assez importante sans le mauvais temps.

Le foirail des bœufs était bien approvisionné et les transactions auraient été nombreuses sans la rigueur de la journée.

Les bœufs d'attelage étaient recherchés. Les cochons se vendaient de 40 à 50 fr. les 50 kilos poids vif. Le blé de 14 à 15 fr. l'hect.

SAINT-CÉRÉ

Nos foires du 6 n'ont rien à envier à leurs aînées du 22 ; même affluence d'étrangers, tant vendeurs qu'acheteurs, du Lot, Corrèze et Cantal. Notre position limitrophe de deux départements voisins nous donne l'avantage d'une grande variété de marchandises.

Les bœufs se sont vendus au même cours que la foire précédente. Les veaux se sont vendus de 0,65 à 0,75 le kilo suivant qualité, les moutons de 0,50 à 0,60, la volaille valait 0,50 le 1/2 kil., les œufs à 0,80 la douzaine.

La Halle aux grains était bien approvisionnée. Le blé valait de 15 à 16 fr. le sac de 80 litres, le seigle de 11 à 11,50, l'avoine de 6,25 à 6,50, les haricots de 13 à 15. Les chatagnes 4,50. Les pommes de terre de 2,73 à 3 fr.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Décidément la glace avait fondu dimanche, et Cahors était sorti de sa désolante torpeur. Je ne veux pas dire que la salle était absolument comble : ce serait une hyperbole que je ne me crois pas permise. Je constate seulement que l'affluence était bien plus considérable qu'on n'aurait pu l'espérer, étant donné le peu d'empressement que le public a montré pendant toute la saison. La direction a dû être satisfaite de sa recette.

Jusqu'à ce jour, je le confesse humblement, je n'avais pas compris la grande utilité du divorce. Mais n'aurait-il eu d'autre résultat que de fournir à MM. Bisson et Mars l'occasion d'écrire leur comédie, que je serais disposé à voter une couronne à M. Naquet. Cette comédie est charmante d'un bout à l'autre. Le rire n'y chôme pas : il éclate au premier acte et se continue jusqu'à la fin... et même plus loin, puisqu'on rit encore dans les coulisses.

Au mérite bien rare de déchaîner la gaieté sans effort, d'abondance, les auteurs ont joint un autre mérite que l'on apprécie bien sans être colleté : c'est celui d'avoir évité les allusions grivoises, les équivoques trop légères, alors que leur sujet semblait de nature à les faire naître sous leur plume.

L'interprétation est irréprochable. M. Mallard est un excellent artiste, et ses camarades ne souffrent pas de la comparaison que l'on pourrait établir.

REMI SOL.

Prochainement, le Chapeau de paille d'Italie, comédie du spirituel Labiche, par la troupe de M. St-Omer que personne n'a oublié depuis le Fiacre 117.

BOURSE. — Cours du 11 février 1889.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes entries for 3 0/0, 3 0/0 amortissable, 4 1/2 0/0 1883, Actions Orléans, Actions Lyon, Action Panama, Obligations Orléans 3 0/0, Obligations Lombardes, Obligations Saragosse, and Emprunt Russe 4 0/0 1889.

Une très curieuse et intéressante brochure, donnant les moyens de guérir les maladies et les vices du sang, déma geaisons, dartres, eczémas chroniques, est envoyée gratis et franco sur demande à M. VINCENT, pharmacien, à Grenoble (Isère).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus. Poste. Omnibus				Poste. Omnibus. Omnibus				Omnibus. Omnibus. Omnibus				Omnibus. Omnibus. Omnibus				Omnibus. Omnibus. Omnibus				Omnibus. Omnibus. Omnibus			
CAHORS — D.	6h 25	12h 50	6h	PARIS — D.	2h 20	9h 50	7h 45	CAHORS — D.	4h 41	10h 22	5h 25	TOULOUSE D.	5h 40	9h 16	12h 30	CAHORS — D.	7h 40	11h 20	5h 16	PARIS — D.	8h 40	12h 20	9h
Mercuès	6 40	1 4	6 15	— Expres.	8			Spt-Ponts	4 53	10 32	5 38	BORDEAUX	» » » »	» » » »	» » » »	Cahors, halte	7 49	11 41	5 25	CAPDENAC D.	7 45	11 30	8 10
Parnac	6 52	1 16	6 27	BORDEAUX	» » » »	» » » »	» » » »	Clempac	5 11	10 46	5 58	rembal	8 2	12 4	5 36	Lomdolan	7 58	11 54	8 21	TOURNAI	8 2	12 4	5 36
Luzsch	7 4	1 33	6 50	M-Libos — D.	8 35	3 45	9 15	Lalbenne	5 29	10 53	6 11	Vers	8 12	12 21	5 45	Montbrun, hal.	8 21	12 38	5 53	SAINT-GERY	8 21	12 38	5 53
Castelnau	7 18	1 37	6 50	Fumel	8 42	3 18	9 7	Montpezat	5 31	11 3	6 25	Saint-Géry	8 21	12 38	5 53	Cajarc	8 35	1 5	6 6	CAJARC	8 35	1 5	6 6
Puy-l'Evêque	7 30	1 48	7 3	Duravel	9 3	3 39	9 28	Borredon	5 45	11 16	6 42	St-Cirq, halte	8 43	1 14	6 13	Calviac, hal.	9 5	1 44	6 30	Calviac, hal.	9 5	1 44	6 30
Soturac-Touzac	7 49	2 6	7 21	Puy-l'Evêque	9 11	3 48	9 37	Causade	5 55	11 27	6 56	St-Martin-Lab.	8 57	1 35	6 22	Conduché	9 21	2 10	6 46	St-Cirq, halte	9 4	1 37	6 10
Fumel	8 1	2 17	7 33	Castelnau	9 26	4 3	9 52	Réalville	6 5	14 30	7 8	Montbrun, hal.	9 33	2 24	6 57	Saint-Géry	9 12	1 55	6 26	Conduché	9 21	2 10	6 46
M-Libos — A.	8 8	2 3	7 40	Luzsch	9 38	4 16	10 5	Albias	6 13	14 44	7 18	Touzac	9 44	2 45	7 7	Vers	9 28	2 22	6 40	Saint-Géry	9 12	1 55	6 26
BORDEAUX	3 51	8 11	4 45	Parnac	9 47	4 26	10 15	Fonville	6 22	11 52	7 28	Capdenac, A.	10 12	3 26	7 33	CAHORS — A.	11 46	5 30	10 13	CAHORS — A.	11 46	5 30	10 13
PARIS — Ar.	11 46	4 37	2 48	Mercuès	9 58	4 38	10 23	Montbrun, A.	6 39	12 7	7 45	PARIS — Ar.	11 46	5 30	10 13								
				CAHORS — A.	10 10	4 36	10 43	BORDEAUX	10 40	6 05	» »												
								TOULOUSE A.	8 46	1 45	6 57												

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

**Voyages circulaires.** — Excursions en Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

**1<sup>er</sup> Itinéraire.** — 1<sup>re</sup> Classe 95 francs. — 2<sup>e</sup> Classe 70 francs. — Durée : 30 jours. Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours, — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces Billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

**2<sup>e</sup> Itinéraire.** — 1<sup>re</sup> Classe 60 francs. — 2<sup>e</sup> Classe 45 francs. — Durée : 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans des Billets aller et retour réduits de 25 % pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

**Billets d'aller et retour de Familles pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.**

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sont délivrés à toutes les stations des réseaux d'Orléans et de l'Etat avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Pour Arcachon, Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	et plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des Billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet de Famille.

**Voyages dans les Pyrénées.**

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées et des Bords du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants : Premier itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 225 fr. — 2<sup>e</sup> classe 170 fr.

Durée de validité : 45 jours.

Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1<sup>re</sup> classe 180 fr. — 2<sup>e</sup> classe 135 fr.

Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant supplément, d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toutes gares des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

**Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées.**

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour :

Biarriz, Arcachon, Pau et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et de retour délivré pour un parcours de plus de 500 kilomètres donne droit pour le porteur à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et

retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

**Bibliographie**

LE MONDE ILLUSTRÉ, Bureau 13, Quai Voltaire, Paris — Sommaire du numéro du 9 fév. 1889. — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures ; Souvenirs de Jean-Jacques Rousseau. — Un sauvetage ; En Sibérie orientale ; Le prince impérial d'Autriche. — Chronique des Beaux-Arts, par Olivier Merson. — Craig y Llymrd Writhaen, nouvelle, par de Maricourt. — Théâtres par Hypolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boissard. — Monde financier. — Echees, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

Gravures : Le prince Rodolphe d'Autriche-Hongrie. — Statue de Jean-Jacques Rousseau. — Emplacement de la statue. — Séance d'inauguration de la statue. — La princesse Stéphanie. — La princesse Elisabeth. — Arrivée des dévouilles du kroupinz. La maison de chasse de Meyerling. — Les rassemblements aux abords de l'appartement du kroupinz. — Un Sautage (Dieppe) — Le voyage de M. François Martin en Sibérie orientale. Echees, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

Les séries 16 et 17 des **Œuvres complètes d'Alfred de Musset**, publiées en livraisons populaires à 10 centimes continuent les Contes et Nouvelles dont le succès n'est plus à établir. De jolies compositions gravées sur bois ornent ces contes en prose qui ont noms ; Les deux Maîtresses, Emmeline, le Fils du Titien.

Nous avons plus d'une fois fait remarquer à nos lecteurs le soin que la **Grande Encyclopédie** apporte aux articles industriels. Elle leur accorde une place relativement considérable, mais qui est bien justifiée par l'importance capitale de ces questions. On lira avec profit les articles Bouton et Boyanderie dans la 169<sup>e</sup> livraison. — Une livraison spécimen est envoyée contre 50 centimes en timbres-poste.

H. Lamirault et Cie, 61, rue de Rennes, à Paris.

Le BON JOURNAL illustré, paraît deux fois par semaine. Bureaux 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du numéro 297 (10 février 1889). — Louis Collas : L'Ecbance. — Hector Malot : Mondaine (suite). — André Thieuret : L'amoureux de

la Préfète (suite). — Louis Durieu : Ces bons petits Collèges (suite). — Charles Dignet : Moi et l'Autre (suite). — Frédéric Soulié : Les aventures de Fichet (suite)

St-NICOLAS, 10<sup>e</sup> année. — Boreaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, à Paris. — Sommaire du numéro 7 (10 février 1889). — Le Tribunal de Saint-Nicolas (St-Nicolas). — Une ovation (Meryen Cecyl). — Les aventures du Prince Frangipane (Ernest d'Hervilly). — Sous une carapace (Eudoxie Dupuis). — Maltaverne (Varthe Berthin). Boîte aux lettres. — Portrait du Lauréat des Devinettes. — Tirelire aux Devinettes. Illustrations par J. Geoffroy, A. Rogers, A. Gajlard, Specht Thadée : etc.

LA NATURE. — Sommaire : Le Maroc et les explorations récentes : Gabriel Marcel. — Le cyclone de Brooklyn, du 9 janvier 1889. — Les canalisations électriques à Londres et à Paris : J. Laffargue. — Le musée de la Susicane au palais du Louvre à Paris ; collections de M. et Mme Dienlafoy ; Gaston Tyssandier. — Le mate ou thé du Paraguay ; Daniel Bellet. — Le désétamage du fer-blanc. — Le copalme d'Amérique en France (liquidambar styraciflua, L. — Sweet-Gum des Américains) : P. Mouillefert. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 4 février 1889 : S. Meunier. — Récréations scientifiques le bouchon sur la bouteille. — Supplément : Boîte aux lettres communications diverses. — Recettes et procédés utiles. Bulletin météorologique de la semaine.

**Le VIN AROUD** au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la **CHLOROSE**, l'**ANÉMIE** et l'**APPAUVRISSMENT** du **SANG**. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

**PILULES GICQUEL**  
Souveraines contre  
**Constipation, Bile, Glaires**  
**Maux d'Estomac**  
**Manque d'Appétit, Maux de Tête**  
**Étourdissements**  
**Douleurs, Rhumatismes**  
1<sup>fr</sup> 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.



**LE COURRIER FRANÇAIS**  
HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ  
JULES ROQUES, DIRECTEUR — 5<sup>e</sup> ANNÉE  
Abonnements : Paris et Province  
Six mois : 10 fr. | Un an, 20 fr.  
Bureaux du Journal, 14, r. Séguier  
Le n<sup>o</sup> : 0,40 c.

Le COURRIER FRANÇAIS est le plus artistique des journaux illustrés. Aucun journal de ce prix ne donne dans chaque numéro autant de dessins intéressants (8 pages de dessins sur 12). Envoi *gratis* numéro spécimen sur demande, 14, rue Séguier, à Paris.

**A VENDRE IMPRIMERIE**  
**Typo-Lithographique**

Avec *Journal hebdomadaire* et Magasin de Librairie Papeterie. Situé à 3 heures de Paris, Ligne de l'Ouest Paris à Dieppe. Bonnes conditions. Ecrire à l'Agence Havas, 8, Place de la Bourse, Paris, aux initiales H. A.

**PHOSPHATE DE FER**  
de LERAS, D<sup>r</sup> Es-Sciences

Ce ferrugineux est le seul qui renferme dans sa composition les éléments des os et du sang ; il est très efficace contre l'anémie, l'appauvrissement du sang, les maux d'estomac, les pâles couleurs, les pertes blanches, l'irrégularité de la menstruation. Toujours bien supporté, il est très ordonné aux dames, aux jeunes filles et aux enfants délicats.

DEPOT : Toutes Pharmacies.

**GUÉRISON CERTAINE**  
et RADICALE  
DE TOUTES LES  
Affections de la Peau



**DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc., des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX** considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le traitement ou drainage nullement du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LEMORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE 41, rue St-Louis, à MELON (S.-et-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

Le propriétaire-gérant, Layrou.

**ALAZARD**

VITICULTEUR PÉPINIÉRISTE  
A MONTAUBAN (TARN-ET-GARONNE)

Producteurs directs { Othello, Jacquez, Herbemont, Cunningham, Canada, Sécrétaire, Black Défiance, etc.

Porte-Greffes { Riparia, Solonis, Rupestris, Violla, Taylor, York-Madeira, Cordifolla-Rupestris pour sols calcaires et marneux.

RACINÉS ET BOUTURES DE 1<sup>er</sup> CHOIX  
Plants greffés soudés { Hybrides Bouschet et Cépages de la région.

Outils et accessoires pour le Greffage { Machines à greffer à l'atelier sur table, Greffoirs de poche, Pince Aliés pour la greffe au bouchon, Pierres du Levant, Raphia, Plomb en feuilles, Bouchons fils de fer.

Décortiqueur pour les boutures des espèces Américaines difficiles à la reprise

PRIX MODÉRÉS  
Envoi du Prix-courant franco sur demande

NOTA. — Pour voir les échantillons s'adresser à M. ALAZARD, rue du Four Sainte-Barbe, 12.

**A CAHORS**

**Vignes américaines**  
Grande quantité de Boutures, de Racinés et de plants greffés soudés, à des prix très réduits

ENVOI FRANCO DU PRIX-COURANT SUR DEMANDE

S'ADRESSER AU PROPRIÉTAIRE :

**M. Victor COMBES**

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot et du Conseil municipal.  
**A Vire, par Puy-l'Evêque (Lot)**